

HODINA

Les nouvelles de la DAGONI SCHOOL à MAYOTTE

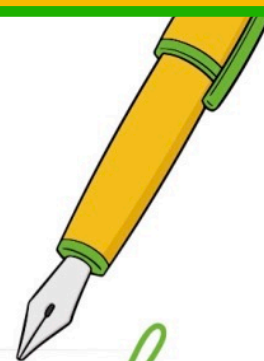


Graine de Maesha

Dagoni School

ÉCOLE PRIVÉE

ASSOCIATIVE



Samedi 11 Décembre 2021

L'inauguration officielle de l'école a eu lieu en toute simplicité et beaucoup de joie.

En présence de parents et voisins, Archimed (un enseignant), Yolaine (Trésorière) et Samuel (Président de l'Association) ont eu quelques mots de remerciements.

Extraits :



C'est un jour symboliquement riche pour nous.

Victor Hugo affirmait : « Ouvrez des écoles, vous fermerez des prisons ».

A Mayotte beaucoup d'enfants n'ont pas d'école et l'île connaît beaucoup de problèmes de délinquance. Nous sommes donc heureux d'ouvrir une école.

C'est le fruit de 5 années de persévérance.

Il y a eu beaucoup de difficultés mais nous sommes reconnaissant d'avoir eu l'autorisation du Rectorat pour l'ouvrir. Nous espérons que cette école va bénir beaucoup d'enfants du quartier qui étaient dans la rue, et qui pourront être dans une école.

Le quartier de M'tsapéré est connu pour ses violences et ses rivalités entre jeunes. Nous croyons que cette école va permettre aussi de changer l'atmosphère de ce quartier. **Samuel Vernaz**





Depuis la rentrée de Septembre, **26 élèves de 2 à 16 ans** sont inscrits à la Dagoni School.

Ils sont encadrés par 4 adultes dans 3 groupes :

- les POUSSSES
- les RAMEAUX
- et les BOURGEONS



Les défis du 2ème semestre :

- L'inspection des services académiques
- La consolidation de l'équipe pédagogique en recrutant un enseignant / Directeur
- La préparation des futurs locaux



Bonne nouvelle :

Après étude détaillée de nos activités, dans un courrier du 16 Décembre, la Direction régionale des impôts :

« considère que l'activité d'accueil scolaire et périscolaire de l'association Graine de maesha présente un caractère éducatif.

En conclusion, l'association Graine de Maesha, dès lors que sa gestion est bien désintéressée, qu'elle revêt un caractère non lucratif, ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes, et dont les activités présentent un caractère éducatif, constitue un organisme visé aux articles 200-1 et 238 bis du CGI.

Dans ces conditions, les dons versés à l'association peuvent ouvrir droit à réduction d'impôt. »



COMMENT PARTICIPER?



- Bénévolat à l'école
- Aide pour les démarches administratives
- Goûters des enfants
- Communiquer le projet autour de vous
- Soutien financier : RIB sur demande et bientôt sur le site

NOUS CONTACTER!

grainedemaesha@laposte.net

Site :

www.grainedemaesha.org

Bientôt disponible...